

# Charte du club QSE 40

---

## **Objectifs du club QSE 40**

Le club QSE 40 est un club de travail et de réflexion autour des problématiques qualité, sécurité et environnement (QSE) rencontrées par les entreprises landaises.

Il s'agit initialement d'un groupe VIADEO, qui permet aux différents acteurs du secteur du QSE de se rencontrer et d'échanger sur ces problématiques.

Il est ouvert aux entreprises du département des Landes.

Il poursuit plusieurs objectifs :

- Animer un réseau local autour des actualités et enjeux qualité, sécurité et environnementaux propres à l'entité ;
- Favoriser les échanges entre les différentes entités du club concernant les bonnes pratiques, les problématiques, la veille ou les enjeux en matière de QSE avec un objectif d'efficacité, d'économie, d'optimisation des moyens et de performance.

## **Fonctionnement du club**

Le club QSE 40 est animé par la CCI des Landes, qui a en charge la préparation des réunions et l'animation du groupe via VIADEO ou autre support choisi par le club.

La CCI des Landes met à disposition du club les moyens techniques (salles, matériel, animateur ...) nécessaires pour son bon fonctionnement.

Les réunions ont lieu une fois par trimestre soit dans les locaux de la CCI des Landes, soit dans une entreprise d'un membre du club soit dans tout autre lieu approprié. Les sujets abordés lors de ces réunions sont proposés par la CCI des Landes et par les membres lors de la réunion précédente ou par mail. Les dates et lieux de réunions seront diffusés via le groupe VIADEO et par mail aux membres du club.

Le réseau social VIADEO (ou autre retenu par le club) permet des échanges, discussions ou partages d'information entre les membres.

## **Participation au club QSE 40**

Ce club est destiné aux acteurs landais impliqués dans les démarches QSE.

Aucune cotisation n'est nécessaire pour adhérer au club.

Les entités deviennent membres après avoir signé la charte du club QSE 40. Un acteur intéressé par l'adhésion au club pourra venir à une réunion « test » sans adhésion. La CCI des Landes fera la promotion du club pour accroître le nombre de ses adhérents.

# Convention d'engagement

La CCI des Landes s'engage à :

- Désigner 2 interlocuteurs privilégiés au sein de ses équipes, en charge du club QSE 40 : *Jenny HOUZÉ et Christophe ROBIN, Conseillers d'entreprise* ;
- Aider les membres à formaliser leurs besoins et leur proposer les actions opérationnelles qui y répondent ;
- Assurer l'animation du réseau et des réunions, le suivi opérationnel et logistique ;
- Assurer la valorisation et la reconnaissance du Club par la communication de ses actions.

Le chef d'entreprise (ou responsable de l'entité adhérente) ou une personne qu'il délèguera s'engage à :

- Etre régulièrement présent aux réunions du Club ;
- Agir en toute transparence et synergie dans la réalisation des projets communs au club ;
- Participer aux décisions du Club et à la réalisation du plan d'actions ;
- Assurer la confidentialité des échanges tenus au sein du Club QSE 40.

**Entité :**

**Activité :**

|  |  |
|--|--|
| Nom, prénom du chef d'entreprise/responsable : | Personnes désignées pour assister aux réunions du club : |
| Adresse :                                      | Email :  |
| Code postal :                      ville :     |  |
| E-mail :                                       |  |

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Cachet de l'entité

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Cachet CCI des Landes

Signature du Chef d'entreprise/responsable

Signature du Directeur général